

COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente avril à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAFOURCADE Daniel, Maire

PRESENTS : Mr Didier BOULAN – Mme Sandrine BARDERY
Mmes Joëlle BAREILLE – Françoise POIRIER
Mrs Denis BOSSARD – Stéphane DACHARY - Pierre-Yves FONTAINE –
Maurice LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT

EXCUSE : Thierry GALLET

I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que la Commune appartient à la strate démographique de moins de 500 habitants ; l'indemnité mensuelle maximale (valeur au 1^{er} février 2017 fixée par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016) est de : 658.01 € pour le Maire et de 255.46 € pour chacun des adjoints. Ayant au départ pensé à refuser une partie de cette indemnité, ce qui n'est pas légal, le Maire offrira le repas annuel afin de « compenser ».

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'application de ces dispositions et sur les modalités de répartition des crédits alloués entre le Maire, les adjoints et conseillers municipaux attributaires de délégations et les autres conseillers municipaux.

DECIDE

D'attribuer :

- **au Maire** : l'indemnité de fonction au taux de 17 % du montant de traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- **à Mr Didier BOULAN, 1^{er} adjoint** : l'indemnité de fonction au taux de 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- **à Mme Sandrine BARDERY, 2^{ème} adjoint** : l'indemnité de fonction au taux de 3.50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

II – DELEGATION DE FONCTION AUX ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès verbal d'élection du maire et des adjoints du 23 avril 2018

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à :

- Mr BOULAN Didier en qualité de 1^{er} adjoint pour : remplir les fonctions d'officier de l'Etat Civil dans ladite commune ; pour signer les documents concernant les finances communales ; pour le suivi des travaux communaux.

- Mme BARDERY Sandrine en qualité de 2^{ème} adjointe pour : remplir les fonctions d'officier de l'Etat Civil dans ladite commune ; signer les documents concernant les finances communales ; pour la santé, l'environnement, les appels d'offres et commission d'animation.

III – ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Maintenance prévention sur point lumineux ou armoire d'éclairage public (EP) le forfait PL = 22.56 par PL. L'engagement est pour 4 ans. Le géo référencement qui va être obligatoire serait fait. La date butoir étant le 30 avril, il y a urgence.

Le Conseil Municipal délibère et donne un avis favorable à ce contrat.

IV – PRESENTATION MISSION DU SDEPA

Un document de présentation circule dans l'assemblée :

- Historique et évolution des adhésions ;
- Patrimoine de la concession de la distribution électrique ;
- Concession de gaz naturel exploitée par ERDF ;
- Les missions : distribution et maîtrise d'oeuvre ;
- Les financements ;
- Equipement municipal photo-voltaïque ;
- Informations pour les écoles.

V – QUESTIONS DIVERSES

1. Logement de l'école : Madame CORNU pense partir. A l'intérieur du logement tout serait à refaire (problème avec l'eau, sécurité et salubrité). Il faudrait prendre contact avec une assistante sociale pour l'aider à trouver un autre logement.
2. Bornes kilométriques : deux sont à remplacer.
3. Ralentisseurs devant chez « Poumé » seront pris en charge par le département. Toute l'agglomération serait mise à 30km/h (un arrêté du Maire est nécessaire et suffisant).
4. L'enrobé serait à refaire au niveau du container à verre afin de supprimer la flaque d'eau résiduelle.
5. Elagage du saule près de l'arrêt de bus à envisager pour des questions de sécurité. Demander devis.
6. Une soirée est à prévoir pour honorer le départ de notre secrétaire Annie.
7. Un goûter est aussi à prévoir pour la fête des mères et des pères le 17 juin prochain.
8. Une association du 3^{ème} âge est à l'étude sous la direction de Maurice LAVIE-CAMBOT.

La séance est levée à 23 h 00